



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-661-5

Autres références : 2009-661, 2009-661-1, 2009-661-2, 2009-661-3 et 2009-661-4

Ottawa, le 8 avril 2010

Avis d'audience

26 avril 2010

Région de la Capitale nationale

Examen du cadre politique pour la télévision communautaire

Renseignements additionnels versés au dossier public

1. Dans le plus grand intérêt de fournir des statistiques relatives à l'écoute de la télévision communautaire, le Conseil publie les renseignements suivants afin qu'ils aident ceux qui souhaitent participer à l'examen du cadre politique pour la télévision communautaire.
2. Au cours de l'année de radiodiffusion commençant le 1^{er} septembre 2008 et se terminant le 31 août 2009, les titulaires d'entreprises de programmation de télévision communautaire contrôlées par Communications Rogers Câble inc. ont obtenu une part d'écoute du marché télévisuel canadien de langue anglaise de 0,2 %, tandis que celles contrôlées par Shaw Communications Inc. ont enregistré une part de 0,1 %. Pour la même période, l'entreprise de programmation de télévision communautaire contrôlée par Vidéotron ltée a gagné une part d'écoute du marché télévisuel québécois de langue française de 0,1 %¹.
3. Le Conseil rend ces renseignements disponibles afin que les parties puissent formuler des observations à leur endroit soit lors de leur comparution devant le Conseil, soit dans d'éventuelles observations écrites finales après l'audience.

Secrétaire général

Le présent document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant: <http://www.crtc.gc.ca>.

¹ Données sur l'auditoire fournies par BBM Nielsen Media Research/Sondages BBM (Infosys TV)